

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET

DE DELIVRANCE DES DROITS D'ENTREE

Espace aquatique de Derval

Article 1 - Préambule

Les conditions générales de vente et délivrance des droits d'entrée font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement et sont annexées à l'ensemble des contrats d'abonnement. Tout titulaire d'un droit d'entrée est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions générales de vente, et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée quel qu'il soit.

La Direction de l'espace aquatique de Derval se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions. Leur application entrera alors en vigueur à compter de leur affichage.

Article 2 - Caractéristiques des produits vendus

Catégorie « Entrées »

ENTREE UNITAIRE			CARTE DE 10 ENTREES		
ESPACE AQUATIQUE	ESPACE BALNEO	ESPACE AQUATIQUE + ESPACE BALNEO	ESPACE AQUATIQUE	ESPACE BALNEO	ESPACE AQUATIQUE + ESPACE BALNEO
Accès libre aux BASSINS	Accès libre aux BASSINS et à L'ESPACE BALNEO	Accès libre aux BASSINS et à L'ESPACE BALNEO	Accès libre aux BASSINS	Accès libre à L'ESPACE BALNEO	Accès libre aux BASSINS et à L'ESPACE BALNEO
Ticket vendu à l'unité			La carte est nominative et non cessible. Elle peut toutefois être utilisée dans le même temps par le titulaire de la carte accompagné de personnes de son entourage à conditions que ceux-ci soient concernés par la même catégorie tarifaire que le titulaire.		
Valable uniquement le jour de l'achat			Les entrées peuvent être utilisées en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour de l'achat. Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée)		
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat Le paiement s'effectue en espèce, par chèque, par carte bancaire, par chèques-vacances. La monnaie n'est pas rendue sur les chèques-vacances+ coupons sport.					
Toute sortie du centre aquatique est définitive					

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE DELIVRANCE DES DROITS D'ENTREE

Espace aquatique de Derval

Catégorie « Pass Activités »

SEANCE	CARTE DE 10 SEANCES	PASS TRIMESTRIEL	PASS ANNUEL
Accès aux ACTIVITES : BEBE A L'EAU/ JARDIN AQUATIQUE / AQUAGYM / AQUABIKE / AQUATRaining (accès libre ou après inscription)	AQUABIKE / AQUATRaining	Accès aux ACTIVITES : BEBE A L'EAU / NATATION / AQUAGYM / JARDIN AQUATIQUE (1séance hebdomadaire après inscription) pendant la période scolaire	
Séance vendue à l'unité	Pass nominatif		
Valable uniquement le jour de l'achat	Séance sur réservation. Carte de 10 séances utilisable sur 1 an. Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée)	Séance hebdomadaire avec ou sans réservation. Valable 1 an de septembre à juin. Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue (1 séance hebdomadaire) hors période scolaire.	
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque, par carte bancaire, par chèques-vacances. La monnaie n'est pas rendue sur les chèques-vacances			

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE DELIVRANCE DES DROITS D'ENTREE

Espace aquatique de Derval

Catégorie « Abonnements »

SILVER	SILVER +	GOLD	PLATINIUM
<p>Trimestriel ou annuel (à compter de la date de souscription). Pas de reconduction tacite</p> <p>Aucun report de validité des abonnements ne sera accepté en cas d'interruption de l'activité pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction</p>	<p>Annuel (à compter de la date de souscription). Pas de reconduction tacite</p> <p>Aucun report de validité des abonnements ne sera accepté en cas d'interruption de l'activité pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction</p>		
Accès illimité à l'espace aquatique	Accès illimité à l'espace aquatique et à l'espace balnéo	<p>Accès illimité à l'espace aquatique</p> <p>Accès illimité aux cours d'AQUAGYM</p>	<p>Accès illimité à l'espace aquatique et à l'espace balnéo</p> <p>Accès illimité aux cours d'AQUAGYM</p> <p>10% de réduction sur la boutique</p>
Réservé aux personnes majeures			
Abonnement nominatif et non cessible			
Son prix est à verser en intégralité lors de l'achat sauf en cas de souscription au prélèvement SEPA. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque, par carte bancaire ou par chèques-vacances. La monnaie n'est pas rendue sur les chèques-vacances.			

Chacun des produits pourra faire l'objet d'un « bon cadeau » acheté sous forme de contremarque nominative à la caisse de l'espace aquatique de Derval où celle-ci sera ensuite échangée par le porteur du bon contre le titre d'entrée définitif (entrée, pass activités, abonnement).

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE DELIVRANCE DES DROITS D'ENTREE

Espace aquatique de Derval

Article 3 - Modalités d'achat

Excepté pour l'acquisition de contremarques « CE », la vente des droits d'entrée ne pourra se faire qu'à la caisse située à l'entrée de l'espace aquatique de Derval par un employé du centre.

Aucune transaction ne pourra s'opérer par une autre personne que l'agent situé à l'accueil. Les titres acquis dans d'autres circonstances sont susceptibles d'être refusés lors de l'espace aquatique de Derval. La Direction décline toute responsabilité quant aux droits d'entrée acquis par les clients en dehors de ce cadre. Aucune réclamation ne sera jugée recevable les concernant.

Article 4 - Prix

Les prix pratiqués sont affichés à l'accueil de l'espace aquatique de Derval. Ils sont consultables sur le site internet ainsi que sur format papier disponible à l'entrée. Les prix affichés sont TTC. Les remises accordées aux porteurs d'un abonnement Platinum (sur la boutique) ne sont en aucun cas cumulables avec d'autres réductions.

Les prix sont, à tout moment, susceptibles de modification par la direction de l'espace aquatique de Derval et entrent en vigueur à compter de leur affichage.

Toute modification s'applique aux contrats d'abonnements conclus postérieurement à son entrée en vigueur.

Il pourra être demandé par l'agent en caisse tout justificatif permettant de vérifier l'appartenance à toute catégorie d'âge. A défaut de présentation du justificatif demandé, le client ne pourra se prévaloir du bénéfice du tarif préférentiel.

Toute demande de remplacement de carte (en cas de perte, vol...) viendra immédiatement annuler la précédente et sera facturée 5 Euros.

Article 5 - Accès à de l'espace aquatique de Derval

La Direction ainsi que ses agents se réservent le droit de refuser la vente de titres d'entrée à toute personne ne présentant manifestement pas les garanties de propreté, de sobriété et de bonne tenue.

Il est précisé que toute personne entrant sur le site devra respecter le règlement intérieur (consultable à l'accueil sur simple demande).

Article 6 - Sanctions et résiliation

Tout défaut de paiement, toute utilisation frauduleuse, tout comportement inadéquat, fautif, nuisible ou contraire aux présentes ou à l'ordre public, est passible de sanction, pouvant aller de l'exclusion temporaire de de l'espace aquatique de Derval à l'exclusion définitive et/ou à la résiliation de l'abonnement.

En cas d'exclusion ou de résiliation, le contrevenant se verra privé de tout droit à remboursement des sommes versées.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET

DE DELIVRANCE DES DROITS D'ENTREE

Espace aquatique de Derval

La résiliation de l'abonnement et son remboursement au prorata temporis pourront être obtenus par l'abonné sous les conditions décrites à l'article 4b du contrat d'abonnement.

Article 7 - Réclamation

Toute réclamation sera adressée à l'espace aquatique de Derval par lettre recommandée avec accusé de réception, ou déposée en main propre de l'espace aquatique de Derval.

Article 8 - Sécurité

La vente est interdite à tout enfant de moins de 8 ans non accompagné d'une personne ayant autorité.

Pour les séances en groupe et en cas de fréquentation excessive à une séance, la Direction se réserve le droit de proposer au client un autre créneau sur un horaire et/ou un jour différent voire de refuser l'inscription à ce créneau. L'ensemble des activités se fait sous la surveillance d'une personne qualifiée, ayant un diplôme reconnu pour la pratique de l'activité.

Article 9 - Clause limitative de responsabilité et certificat médical

Lors de l'achat de titres d'entrée, le client déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive.

Nota important : un certificat médical est exigé pour l'activité Bébé à l'eau (Bébé nageur).

A défaut, la Direction de l'espace aquatique de Derval sera déchargée de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une incompatibilité antérieure à la souscription du contrat.

Les horaires d'ouverture de l'espace aquatique de Derval ainsi que les horaires des séances peuvent faire l'objet de modifications périodiques (vacances scolaires, arrêts techniques...).

Article 10 - Non-utilisation

D'une manière générale, la non-utilisation temporaire ou définitive du fait du client n'ouvre pas de droit pour lui à résiliation, prolongation ou remboursement.

Article 11 - Arrêts techniques et fermetures

La durée de validité des différentes formules tient compte des arrêts techniques. Aucune indemnité, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être octroyée du fait de ces arrêts.

Article 12 - Caractère confidentiel des informations nominatives

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les clients disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant détenues par la Direction de l'espace aquatique de Derval. Les informations détenues ne pourront être transmises à un organe tiers sans l'accord exprès et préalable du client.